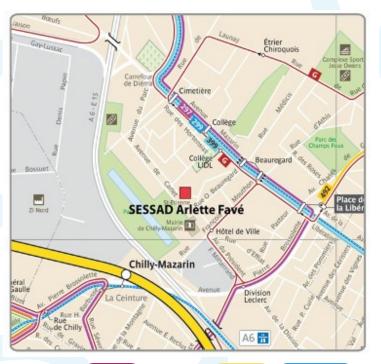
L'admission

- Une notification d'orientation SESSAD est nécessaire. Les parents et/ou les représentants légaux en font la demande auprès de la Maison Départementale des Personnes en Handicapées.
- L'Admission au SESSAD est prononcée après l'étude du dossier de l'enfant et des entretiens avec la famille. Une période d'observation peut être proposée afin de construire avec la famille et le jeune, son projet.
- Le projet pédagogique éducatif et thérapeutique individualisé du jeune se construit à travers des accompagnements hebdomadaires adaptés à ses besoins.
- Le jeune et sa famille participent à l'élaboration et au suivi du projet individualisé.



SESSAD Arlette FAVÉ 11, Avenue de Carlet 91380 Chilly-Mazarin

Contact: 01 69 79 31 60 sessad.fave@adpep91.org





55 299

RER C











Le Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile

Accompagne 40 jeunes de 0 à 20 ans souffrant de Troubles du Spectre Autistique et de Troubles Envahissants du Développement



La spécificité du SESSAD

Le SESSAD est une structure de médiation et de soin, il fonctionne comme un espace intermédiaire de continuité et de cohérence autour du jeune.

Le service vise à favoriser le maintien du jeune « en situation de handicap » dans son milieu de vie : familial, scolaire, social et culturel Le SESSAD a une compétence départementale.

Les actions

En direction du jeune :

Accompagnements pédagogiques, éducatifs et thérapeutiques en individuel ou en groupe.

En direction de la famille :

Informations et soutien sous formes d'entretiens individuels ou familiaux ou de visites à domicile. Evènements institutionnels annuels qui permettent aux parents de se rencontrer.

En direction des partenaires :

Informations, soutien, travail en concertation avec tout partenaire intervenant dans la vie du jeune.

Les objectifs

Favoriser l'éveil, l'épanouissementdu jeune en individuel ou en groupe dans les différents lieux de vie.

- Accompagner l'insertion sociale.
- Favoriser l'acquisition de l'autonomie, la socialisation. l'inclusion scolaire.
- Soutenir la scolarisation.
- Aider et soutenir les familles en leur proposant des entretiens réguliers avec les différents professionnels.
- Travailler en réseaux dans un partenariat fort et renouvelé.

1 directeur

- 1 Cheffe de service éducatif
- 1 coordinatrice
- 1 assistante sociale
- 1 Médecin psychiatre
- 2 Psychologues
- 2 Psychomotriciennes
- 11 Educateurs spécialisés
- 2 Enseignants spécialisés (détachée éducation Nationale)
- **1 Assistante de Direction**
- 1 Secrétaire comptable

Les Classes ULIS TSA

Le SESSAD Arlette FAVE a la particularité d'être l'employeur des éducateurs des ULIS à spécificité autismes du département.

Les ULIS Autismes sont composées d'un enseignant, d'un éducateur (deux professionnels à mi-temps) et d'une A.V.S collective.

Elles accueillent un maximum de 11 enfants scolarisés à temps partiel, ce qui permet un accompagnement individualisé de chaque élève.

L'association a fait le choix d'affecter des binômes d'éducateurs en temps partagé entre une classe à spécificité autisme et le SESSAD, leur permettant ainsi de conserver une diversité de leur approche auprès des enfants. En école primaire sur les communes de Breuillet, Morsang Sur Orge, St Pierre du Perray, Longjumeau, et en collège à Brétigny Sur Orge et Athis Mons

Nos partenaires





